



Arrêté n° 2025-200-PM

Objet : Autorisation de poursuite de l'activité de la salle polyvalente et sportive « Espace sports et loisirs ».

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu, le code de la sécurité intérieure,

Vu, le code général des collectivités territoriales

Vu, les articles R 123.1 à R 123.55, du code de la construction et de l'habitation et les dispositions du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Considérant, la visite périodique de sécurité en date du 22 avril 2025.

Considérant, l'avis favorable formulé en préfecture le 22 mai 2025 par l'ensemble des membres de la commission départementale, pour la poursuite de l'activité de la salle polyvalente et sportive « Espace sports et loisirs ».

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté référencé n° 260/2022 en date du 22 septembre 2022, est abrogé.

Article 2 : La poursuite de l'activité de la salle communale dénommée « espace sports et loisirs », située au 03 Boulevard des Nations Unies à la Plaine sur mer est autorisée à compter de ce jour, lundi 02 juin 2025.

Article 3 : La capacité d'accueil de l'établissement est déterminée comme suit :

PUBLIC : 681 personnes

PERSONNEL : 1 personne.

Soit un total de 682 personnes.

Article 4 : La salle polyvalente nommée dans l'article 2 du présent arrêté répond au classement de types L et X – 3 ème catégorie.

Article 5 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire
- Monsieur le commandant du groupement de PREVENTION du SDIS 44
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de GENDARMERIE de Pornic
- Monsieur le responsable des services techniques

La Plaine-sur-Mer, le 02 juin 2025.

Danièle VINCENT

Maire

